



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## CONSULTATION TECHNIQUE SUR LA GESTION DU RISQUE BIOLOGIQUE DANS LA PRODUCTION AGRICOLE ET VIVRIÈRE

**Bangkok (Thaïlande), 13-17 janvier 2003**

### **Rapport de la consultation technique**

## I. INTRODUCTION

1. La Consultation technique sur la gestion du risque biologique dans la production agricole et vivrière s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 13 au 17 janvier 2003. La liste des délégués et observateurs y ayant participé figure à l'Annexe A. L'objectif de cette Consultation était d'entendre l'avis des gouvernements sur la possibilité d'harmoniser les méthodes d'analyse des risques, selon les besoins, d'intensifier, le cas échéant, le renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement et dans les pays en transition, et d'établir un système d'échange d'informations officielles portant sur la gestion du risque biologique dans la production agricole et vivrière (« *Biosecurity* »). L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a défini un domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire relatif à la *Biosecurity*, en vue de coordonner le processus au sein de l'Organisation. Des consultations ont été organisées en 2002 avec d'autres organisations internationales, en vue d'étudier les possibilités de collaboration dans ce domaine. Une Consultation d'experts, à laquelle ont participé dix-neuf experts et spécialistes internationaux, a été organisée dans l'objectif de préparer la présente Consultation technique, dont les conclusions seront communiquées au Comité de l'agriculture (COAG) de la FAO, lors de sa session de mars 2003.

2. M. He Changchui, Représentant régional pour l'Asie et le Pacifique, a ouvert la session au nom du Directeur général de la FAO, en remerciant le Gouvernement de la Thaïlande de son accueil. Il a souligné que la Consultation couronnait les efforts considérables déployés en 2002 par la FAO et ses partenaires en vue de déterminer des moyens d'améliorer la gestion du risque biologique dans la production agricole et vivrière, ainsi que la sécurité sanitaire des aliments et la vie et la santé animales et végétales, tout en garantissant la durabilité de l'environnement. Il a constaté que, jusqu'à présent, la *Biosecurity* avait été mise en œuvre de manière sectorielle, au moyen de lois régissant la sécurité sanitaire des aliments, de quarantaines imposées aux animaux et aux végétaux et de réglementations sur les pesticides. Il a constaté que certains pays s'étaient efforcés de rationaliser leurs capacités en matière de *Biosecurity* et que les échanges commerciaux internationaux nécessitaient une meilleure coordination au sein des organes nationaux chargés de l'application des mesures sanitaires, phytosanitaires et zoosanitaires.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

3. M. He a souligné que l'objectif de la *Biosecurity* était de mieux protéger la vie et la santé des humains, des animaux et des végétaux, sans pour autant créer d'obstacles arbitraires au commerce. Les gouvernements ont pour tâche de mettre au point des règles, normes et règlements nationaux et internationaux pouvant être acceptés par toutes les parties concernées et mis en œuvre de manière transparente et équitable. M. He a proposé que les gouvernements étudient les systèmes nationaux de réglementation et leur capacité à satisfaire les besoins de leurs partenaires commerciaux et de leurs systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments, et leur capacité à garantir la protection de la santé des animaux et des végétaux. Mr. He a invité les participants à prendre en compte la nécessité pour les organismes de réglementation d'échanger des informations et la mise en place d'un système d'information Internet visant à faciliter la transmission périodique d'information entre les parties concernées. Il a également demandé aux participants d'étudier les besoins en matière de renforcement des capacités en vue de créer une infrastructure nationale durable dans le domaine de la *Biosecurity*. Les conclusions de la Consultation permettront aux gouvernements de formuler des recommandations à trois niveaux: pour les activités entreprises par les gouvernements, au niveau de la FAO, pour l'application de son programme, et pour d'autres organisations internationales œuvrant dans le domaine de la *Biosecurity* dans la production agricole et vivrière, notamment en vue d'améliorer la coordination des activités liées au renforcement des capacités dans les pays en développement et dans les pays en transition.

## **II. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS**

4. M. William Roberts (Australie) a été élu président. Mme Tuanchai Boon-Long (Thaïlande) a été élue vice-présidente et M. Abderrahmane Hilali (Maroc) a été élu *rapporteur*.
5. L'ordre du jour a été adopté, tel qu'il figure à l'*Annexe B*.

## **III. LA GESTION DU RISQUE BIOLOGIQUE DANS LA PRODUCTION AGRICOLE ET VIVRIÈRE: PORTÉE ET PERTINENCE**

6. Le Secrétariat de la FAO a présenté le document TC/BRM 03/2, intitulé *Gestion du risque biologique dans la production agricole et vivrière: portée et pertinence*, donnant des renseignements d'ordre général sur la portée et la pertinence du concept de *Biosecurity* dans les domaines alimentaire et agricole. Ce document analysait l'apparition et l'évolution de ce concept à la lumière des nouvelles technologies et de l'accélération rapide du commerce et des transports internationaux. Ces facteurs offraient aux pays des possibilités de développement économique tout en suscitant des préoccupations au cas où la gestion du risque biologique échouerait, entraînant éventuellement des dégâts catastrophiques, à cette échelle désormais planétaire. Les pays avaient relevé ce défi en passant en revue et en révisant leurs systèmes et institutions en matière de *Biosecurity*. Les avantages de la collaboration entre les structures sectorielles traditionnelles semblaient être de mieux en mieux reconnus face aux défis complexes à relever, de même que les rôles et besoins multiples des parties prenantes. En même temps, les gouvernements doivent faire face à leurs obligations en ce qui concerne certains aspects de la *Biosecurity* alimentaire et agricole en vertu des accords internationaux auxquels ils étaient partie, et cela de manière cohérente et économique. La tendance était de mettre en œuvre des approches institutionnelles couvrant tous les secteurs<sup>1</sup> concernés. Les organisations internationales responsables des divers secteurs de la *Biosecurity* étaient confrontées au même défi et devaient elles aussi adopter une approche intégrée et cohérente. Le document décrivait une approche

---

<sup>1</sup> Le concept d'« agriculture » est pris au sens large et inclut l'agronomie, l'élevage, les forêts, les pêches et les questions environnementales y afférentes.

intégrée de la *Biosecurity* reconnaissant différents stades: identification des dangers et analyse des risques; prise de décision sur cette base; mise en place de cadres juridiques et réglementaires; suivi aux points sensibles et surveillance; et mesures correctives. Le document concluait que même si cette approche globale comportait des avantages certains, il n'existait pas de solution passe-partout compte tenu de la spécificité des problèmes; une approche du type "boîte à outils", proposant un ensemble de pratiques éprouvées et d'arrangements, était nécessaire pour faire face aux divers aspects de la gestion du risque dans la production agricole et vivrière aux niveaux local, national et supranational.

7. L'Institut interaméricain de coopération en agriculture (IICA) a décrit les activités qu'il menait avec des gouvernements du continent américain pour faire face aux nouvelles questions de *Biosecurity* et adapter leurs infrastructures agricoles, sanitaires et de contrôle de la sécurité des denrées alimentaires à l'évolution rapide de la production, des échanges, de la compétitivité, de la sécurité alimentaire et de la santé publique. Ce travail a mis en lumière l'impact dramatique des maladies et des ravageurs sur l'agriculture commerciale, les échanges, la santé publique, la sécurité alimentaire, le tourisme et l'environnement. Il a permis également d'examiner les mécanismes réglementaires, les capacités techniques et la durabilité des institutions nationales. La réalité d'aujourd'hui faisait que les institutions chargées de la santé animale et végétale et de la sécurité sanitaire des aliments devaient porter leur regard au-delà des frontières nationales et donc être dotées d'un mandat élargi tout en étant restructurées de façon à resserrer les liens et l'intégration des activités de différents ministères. La participation et la collaboration des secteurs public et privé ont été jugées fondamentales pour créer des systèmes efficaces de santé animale et végétale et de sécurité sanitaire des aliments.

8. Le représentant de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a souligné l'intérêt d'une approche associative de la *Biosecurity*, englobant la gestion des risques biologiques au sens où elle est entendue dans le Protocole de Cartagena et les espèces étrangères envahissantes. Il s'est félicité des progrès de la coopération entre la CDB et la FAO visant à appliquer l'approche associative aux questions communes relatives à la *Biosecurity*.

9. Le Bureau juridique de la FAO a passé en revue les aspects du cadre juridique international en matière de *Biosecurity*. L'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) jouait un rôle majeur en obligeant les gouvernements à mettre en œuvre des principes communs d'évaluation et de gestion des risques dans tous les secteurs, notamment en établissant des normes, des lignes directrices, des recommandations et des procédures internationales en matière de sécurité sanitaire des aliments, de santé animale et de santé végétale. Le Codex Alimentarius, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'Office international des épizooties (OIE) ont été reconnus comme organes chargés de fixer des normes à cet égard. L'importance des accords commerciaux et les mesures obligatoires de règlement des différends qu'ils préconisaient avaient mis en relief les approches d'analyse des risques biologiques dans le cadre des divers accords internationaux concernant la *Biosecurity* dans la production agricole et vivrière.

10. La Consultation a reconnu les avantages d'une approche plus intégrée et cohérente de la *Biosecurity* cherchant à créer des synergies entre les secteurs au niveau tant national qu'international, sans nécessairement créer de nouvelles structures ou unifier les structures en place. Elle a reconnu également qu'un certain nombre de pays avaient commencé à intégrer divers aspects de la *Biosecurity* et les institutions relatives. L'accent, qui était mis traditionnellement sur la réglementation des systèmes de production individuels, s'est déplacé vers la mise en place d'un cadre réglementaire général inspirant confiance.

11. La Consultation a noté que de nombreux pays, y compris des pays en développement et des pays en transition, avaient entrepris de réviser leurs dispositions en matière de *Biosecurity* pour tenir compte de l'Accord SPS, tout en cherchant à obtenir des gains d'efficacité. La

Consultation a reconnu que l'élaboration de normes internationales<sup>2</sup> facilitait la tâche des pays, notamment des petits pays qui pouvaient désormais espérer atteindre leurs objectifs en matière de *Biosecurity* sans avoir à appliquer des procédures nationales d'évaluation et de gestion des risques au cas par cas. Toutefois, les pays en développement et les pays en transition avaient besoin d'un soutien extérieur pour renforcer leurs capacités dans ce domaine et pouvoir conclure des partenariats commerciaux. La Consultation a insisté sur la nécessité d'intégrer la perspective des pays en développement dans l'élaboration des normes, des lignes directrices, des recommandations et des procédures internationales, de façon à tenir compte des conditions locales, notamment des économies caractérisées par l'existence de vastes communautés de petits agriculteurs, et à faciliter la durabilité de leur développement économique.

#### **IV. RECOURS À L'ANALYSE DES RISQUES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DU RISQUE BIOLOGIQUE DANS LA PRODUCTION AGRICOLE ET VIVRIÈRE**

12. Le Secrétariat de la CIPV a présenté le document TC/BRM 03/4, intitulé *Recours à l'analyse des risques dans le domaine de la gestion du risque biologique dans la production agricole et vivrière*, qui témoignait de la reconnaissance et de l'acceptation généralisées des méthodes et procédures d'évaluation des risques dans un large éventail de disciplines, notamment pour l'analyse du risque biologique. Les risques étaient caractérisés par l'existence d'un danger et d'une incertitude, contexte dans lequel l'analyse et l'évaluation des risques donnaient des informations utiles à la prise de décisions. Celle-ci, en revanche, était un processus distinct qui pouvait prendre en compte non seulement les résultats de l'analyse des risques, mais aussi d'autres facteurs.

13. La Consultation a noté que deux modèles principaux étaient applicables à l'analyse du risque biologique, à savoir: le modèle « toxicologique » statique qui considérait le risque comme le produit d'un danger et de l'exposition à ce danger et le modèle « accidentel » dynamique qui considérait le risque comme la résultante de la probabilité de l'occurrence d'un événement et de l'ampleur de ses conséquences. Dans les deux cas, le concept de risque supposait l'existence d'incertitudes. La Consultation a examiné le rapport entre l'approche de précaution et la reconnaissance et le traitement de l'incertitude en analyse des risques et a noté que la précaution était inhérente à la prise en compte de l'incertitude et de l'absence de preuves scientifiques dans les jugements associés tant à l'évaluation qu'à la gestion des risques. Les procédures d'analyse des risques soulignaient aussi l'importance de la transparence et de la communication sur les risques. Enfin, les autorités réglementaires nationales ne sont pas tenues d'effectuer des évaluations des risques dans un domaine particulier de la *Biosecurity*, si leurs mesures de *Biosecurity* sont conformes aux normes internationales.

14. Le document passait en revue, expliquait et comparait les dispositions et les procédures relatives à l'analyse des risques recommandées par les instruments réglementaires internationaux pertinents, notamment le Codex Alimentarius, la CDB et son Protocole de Cartagena, l'Office international des épizooties (OIE), la CIPV et l'Accord SPS de l'OMC. Tous ces instruments reposaient sur le même modèle, mais les procédures variaient en fonction des niveaux de développement, d'importance et d'expérience propres à chaque secteur. Le document passait ensuite en revue les principaux atouts et problèmes des organisations tant nationales qu'internationales. Il constatait une insuffisance presque universelle des capacités techniques en matière d'analyse des risques et l'absence de capacités institutionnelles durables. Les occasions d'harmonisation et de coopération aux niveaux tant national qu'international, notamment à l'appui de la prise de décision en cas de danger interdisciplinaire ou intersectoriel, étaient nombreuses.

---

<sup>2</sup> Dans le présent document, le terme « normes » englobe également les lignes directrices, les recommandations et les procédures.

15. La Consultation a reconnu le rôle central de l'analyse des risques dans la *Biosecurity*, y compris entre les secteurs. Il y avait, par conséquent, possibilité d'harmoniser la terminologie et les méthodes en tenant compte de la nécessité pour chaque secteur d'adapter les procédures d'analyse des risques aux caractéristiques des risques présumés. La Consultation a reconnu que les procédures d'analyse des risques devaient représenter un point de départ approprié pour la *Biosecurity* tout en ne créant pas d'obstacles inutiles au commerce. L'intensification des échanges rendait d'autant plus nécessaire de mettre en place des capacités effectives d'analyse des risques, notamment dans les pays en développement et dans les pays en transition, et des normes convenues sur le plan bilatéral et multilatéral. Dans ce contexte, de nombreux pays en développement et pays en transition ne disposent pas de capacités d'analyse des risques suffisantes pour appuyer les cadres régissant la *Biosecurity* aussi bien pour les importations que pour les exportations. La Consultation a reconnu que l'analyse intersectorielle du risque biologique comportait nécessairement la prise en compte de risques complexes et des incertitudes y afférentes.

## V. ASPECTS ÉCONOMIQUES DE LA GESTION DU RISQUE BIOLOGIQUE DANS LA PRODUCTION AGRICOLE ET VIVRIÈRE

16. Le Secrétariat de la FAO a passé en revue divers cas de figures à propos desquels, des informations et des analyses économiques plus cohérentes pourraient aider les gouvernements à évaluer leurs systèmes de *Biosecurity* et à les améliorer. Un certain nombre d'exigences en matière d'information économique ont été identifiées, à savoir: l'élaboration d'exemples des conséquences économiques d'une absence de prévention des dangers et la quantification du coût de systèmes inappropriés ou défectueux et des pertes de production et d'échanges en découlant; l'impact socioéconomique et écologique; les coûts et avantages de divers processus de gestion des risques et l'analyse des coûts et avantages d'une intervention à différents points du processus de gestion du risque biologique portant sur la totalité du cycle. Il serait utile de disposer d'informations sur la répartition des coûts liés à la réglementation entre les pays exportateurs et les pays importateurs; dans ce contexte, la Consultation a noté que les principaux pays importateurs jugeaient de plus en plus souvent qu'il était plus rentable d'aider les exportateurs à atteindre les objectifs de *Biosecurity* au point de départ que de compter sur des contrôles au point d'entrée. Dans la mesure où la durabilité des institutions en matière de *Biosecurity*, notamment dans les pays en développement et dans les pays en transition, représentait un défi majeur, il serait utile de mieux comprendre les incidences financières, y compris éventuellement les coûts supplémentaires et récurrents, des institutions chargées de la *Biosecurity*.

17. La Consultation a jugé nécessaires diverses analyses économiques liées à la *Biosecurity*. Elle a demandé de recueillir des informations sur des campagnes d'éradication d'organismes nuisibles, ou des améliorations apportées aux normes alimentaires, ayant entraîné une augmentation quantifiable des exportations. Une méthodologie possible pourrait reposer sur l'analyse des avantages liés au contrôle et à l'inspection de marchandises faisant l'objet d'un commerce international par rapport aux coûts de ces systèmes. Les normes et procédures de *Biosecurity* mises en œuvre avec succès au niveau régional devraient être documentées. Il fallait mettre au point des méthodologies pour documenter les avantages économiques découlant d'une coopération intersectorielle et les coûts et les avantages d'une coopération entre les secteurs public et privé, ainsi que des exemples d'investissements particulièrement avantageux dans des mesures de *Biosecurity*. Une autre méthodologie pourrait comparer des débouchés commerciaux aux investissements dans la *Biosecurity* nécessaires pour en tirer parti.

## VI. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

18. Le représentant de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) a fait état des activités entreprises par son organisation en vue d'aider les pays de la région à moderniser la sécurité sanitaire des produits agricoles et des denrées alimentaires, secteur important de la

*Biosecurity*, grâce à des projets d'assistance technique et d'investissement. Ces projets ont pour objectif de renforcer les capacités des systèmes relatifs à la sécurité sanitaire des produits agricoles et des denrées alimentaires et d'en promouvoir la modernisation. Le représentant de l'IICA a constaté que les méthodes employées jusqu'à présent en matière d'assistance et l'absence d'esprit novateur pour faire face aux évolutions avaient entraîné un déséquilibre entre la demande pour ce type de service et la capacité à les fournir. Les expériences effectuées dans la région montrent qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des approches dynamiques touchant l'ensemble des parties concernées du secteur public et privé et permettant de concrétiser une vision commune. Les méthodes auxquelles a recours l'IICA sont conçues de façon à être facile à comprendre, à stimuler le dialogue, à être adaptables et économiques et à permettre de suivre de près les changements, afin d'être en mesure de quantifier les résultats et d'apporter des améliorations aux méthodes. L'accent est mis sur le renforcement des capacités fonctionnelles des systèmes de sécurité sanitaire des produits agricoles et des denrées alimentaires. L'une des principales conclusions est qu'il est indispensable de mettre en place des réseaux d'appui régionaux et d'assurer l'existence de capacités nationales en matière de direction, afin d'assurer la durabilité des institutions.

19. Le secrétariat de la CIPV a exposé l'évaluation des capacités phytosanitaires aux participants. Cette évaluation a été conçue en vue d'être utilisée par les gouvernements à titre d'outil d'autodiagnostic, afin d'évaluer leurs besoins phytosanitaires et d'améliorer leurs capacités. Grâce à cette évaluation, les gouvernements ont été en mesure d'établir une liste de l'ensemble des capacités nécessaires au bon fonctionnement des organismes nationaux de protection des végétaux et au respect de leurs obligations vis-à-vis des normes et instruments internationaux. L'évaluation des capacités phytosanitaires est notamment axée sur la mise en valeur durable des institutions. La deuxième étape consiste à analyser les forces et faiblesses du système phytosanitaire en vigueur, et donc à comparer les besoins aux capacités, dans le contexte des spécificités du pays. Par conséquent, l'évaluation des capacités phytosanitaires permet aux gouvernements d'élaborer une stratégie nationale de renforcement des capacités et de définir des objectifs pour la mise en valeur de leurs structures phytosanitaires nationales. Cette stratégie nationale sert également de fondement pour les sollicitations d'assistance technique et permet aussi bien au pays qu'aux bailleurs de fonds d'évaluer les résultats. La CIPV collabore avec l'OIE et le *Codex* en vue d'élargir l'application de l'évaluation des capacités phytosanitaires à leurs domaines d'intérêt.

20. La Consultation a été informée de la stratégie initiale de renforcement des capacités en matière de sécurité biologique dans le contexte du Protocole de Cartagena, appuyée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), par l'intermédiaire d'un projet axé sur les pays mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ce projet assure un financement à environ 110 pays, ayant ratifié le Protocole ou en ayant l'intention, en vue de les aider à se doter des moyens de gérer les organismes génétiquement modifiés à l'échelle nationale. La mise en place d'un cadre national de sécurité biologique s'articule en quatre phases: définition des structures de gestion du projet; regroupement d'informations de base sur les besoins et les capacités; analyse de ces informations, en consultation avec les parties prenantes; et élaboration de la législation et de la réglementation relatives au cadre national de sécurité biologique. En outre, le Fonds pour l'environnement mondial aide douze gouvernements<sup>3</sup> à appliquer les cadres en vigueur.

21. Le Secrétariat a informé la Consultation de ce que la FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avaient mis au point un projet de manuel portant sur la création de systèmes efficaces de sécurité sanitaire des aliments à l'échelle nationale. Ce manuel a été testé en Afrique et sera finalisé en 2003. À l'image de l'évaluation des capacités phytosanitaires et du projet du Fonds pour l'environnement mondial, le manuel prévoit de dresser un inventaire exhaustif de la législation, des capacités d'application des règles, des capacités des laboratoires et des procédures

---

<sup>3</sup> Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, Cuba, Inde, Kenya, Malaisie, Mexique, Namibie, Ouganda, Pologne.

de respect des règles, ainsi que de la participation du pays aux organes internationaux chargés des normes alimentaires, en particulier le *Codex*.

22. Le Bureau juridique de la FAO a noté que l'Organisation bénéficiait du plus important service juridique du système des Nations Unies. Ce service aide actuellement de nombreux pays à élaborer une législation portant sur certains aspects de la *Biosecurity*, en collaboration avec des organismes internationaux, tels que le PNUE, la Banque mondiale et l'Union mondiale pour la nature (UICN). Il serait possible de mettre au point un programme de consultation juridique sur la *Biosecurity*, qui, conformément aux objectifs et priorités spécifiques d'un gouvernement, permettrait de dresser l'inventaire des lois et des capacités institutionnelles et de recommander une législation adaptée, aussi bien dans le cadre élargi de la *Biosecurity*, qu'à l'intention des secteurs spécifiques. La FAO a également mis en œuvre plusieurs projets visant à aider les pays à faire respecter la sécurité biologique dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture (du point de vue du Protocole de Cartagena) et faisant pendant aux activités d'autres organismes dans ce domaine. L'OIE a constaté que le renforcement des capacités à l'échelle régionale, effectué en collaboration avec la FAO en Asie et dans le Pacifique s'était révélé particulièrement utile.

23. La Consultation technique reconnaît l'extrême importance du renforcement des capacités, notamment lorsqu'il s'agit d'aider les pays en développement et les pays en transition à établir des systèmes de *Biosecurity* et à en assurer le fonctionnement, et de respecter les normes internationales relatives à la *Biosecurity* pour l'alimentation et l'agriculture et tirer partie des débouchés commerciaux. La Consultation s'est félicitée des diverses initiatives en cours. Elle a souligné que la durabilité des institutions devait être un principe directeur prioritaire en matière de renforcement des capacités. Il a été convenu que le modèle d'évaluation des capacités phytosanitaires et des outils analogues pouvaient être utilisés pour mettre au point des outils de renforcement des capacités portant sur l'ensemble des questions liées à la *Biosecurity* et que les organisations internationales concernées devaient être associées à ce type d'initiative. La Consultation a constaté qu'il serait précieux de disposer d'études de cas sur la mise en valeur des institutions dans l'optique de la *Biosecurity* et que les gouvernements devaient prendre des mesures garantissant un soutien de longue durée aux organismes nationaux chargés de la *Biosecurity*.

## **VII. ACCÈS À L'INFORMATION ET ÉCHANGE D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS ET LA SANTÉ ANIMALE ET VÉGÉTALE DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE**

24. Le Secrétariat de la FAO a présenté le document portant la cote TC/BRM 03/5, intitulé Document de conception sur la mise au point d'un portail international dédié à la sécurité sanitaire des aliments et à la santé animale et végétale (IPFSAPH). Ce portail, qui en est encore au stade de la mise au point, a pour objectif de fournir aux gouvernements un point d'accès unique aux informations officielles sur la biosécurité, ces derniers conservant les pleins pouvoirs en ce qui concerne la saisie et l'actualisation de ces informations. Il s'agit d'un projet interinstitutions, pour lequel la FAO assume le rôle de chef de file en matière de technologies de l'information et dans le cadre duquel il est possible, si les gouvernements en éprouvent le besoin, de traiter plusieurs volets de la biosécurité. Le document expose l'objectif fixé, la portée du projet et la phase actuelle de mise au point du portail. Destiné aux gouvernements, le portail est un service qui les aide à satisfaire leurs obligations internationales en matière d'échange d'information. Il permettra d'améliorer l'accès aux informations officielles relatives à la biosécurité, d'accroître la transparence et de faciliter la sûreté du commerce des produits alimentaires et agricoles.

25. Le représentant du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a informé la Consultation de la création du Centre Internet d'échange de données sur la *Biosecurity* (BCH), établi dans le cadre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Il a notamment souligné que le Centre d'échange de données comportait plusieurs composantes pertinentes pour la *Biosecurity*, comme une base de données relative aux projets et aux débouchés relatifs au renforcement des capacités en matière de gestion du risque biologique; une base de données relative aux besoins des pays en matière de renforcement des capacités et une liste des experts nommés par les gouvernements, chargés de divers volets de la gestion du risque biologique, y compris les questions juridiques, le développement institutionnel, l'enseignement, la formation, ainsi que l'évaluation et la gestion des risques.

26. La Consultation a appuyé la mise au point du portail, qui est, selon elle, un outil précieux pour les bases de données et les informations relatives à la *Biosecurity*, susceptible de rapprocher les différents secteurs concernés, à l'échelle tant nationale qu'internationale. Le portail devrait faire l'objet d'une coordination avec d'autres organisations, afin d'être étoffé, d'éviter les doubles emplois et d'assurer l'interopérabilité. La Consultation a constaté que les pays devaient rationaliser leurs systèmes internes de communication et d'échange d'information.

## VIII. RAPPORT DE LA CONSULTATION D'EXPERTS SUR LA BIOSECURITY DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

27. M. Alfonso Torres a présenté le rapport (document TC/BRM 03/3) de la Consultation d'experts sur la *Biosecurity* dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, qui s'est tenue à Rome en septembre 2002. Cette Consultation d'experts, qu'il a présidée, avait pour objectif de préparer la présente Consultation technique. Les principaux objectifs de cette Consultation étaient les suivants : évaluer la pertinence du concept élargi de *Biosecurity* dans la production vivrière et agricole; identifier les composantes génériques de la *Biosecurity*; et recommander à la FAO des modalités d'application d'une approche pratique de la *Biosecurity*, notamment en appui aux pays en développement et aux pays en transition.

28. La Consultation d'experts avait conclu que le concept de *Biosecurity*, tel qu'employé par la FAO, était particulièrement pertinent pour les gouvernements nationaux. De plus en plus, les questions liées à la *Biosecurity* deviennent un sujet de préoccupation pour le grand public, notamment en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments, la vie et la santé des animaux et des plantes et la protection de l'environnement. La Consultation d'experts avait souligné que par *Biosecurity*, il fallait entendre un « processus intégré et objectif de gestion des risques biologiques liés à l'alimentation et à l'agriculture ». La *Biosecurity* dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture rassemble une vaste gamme de secteurs et d'intérêts ayant pour objectif d'assurer le bien-être des humains, des animaux, des végétaux et de l'environnement. La Consultation avait admis que les cadres régissant la *Biosecurity* devaient respecter les besoins spécifiques de chaque secteur.

29. La Consultation d'experts avait recommandé la mise en place de cadres régissant la *Biosecurity* ne créant pas pour autant d'obstacles arbitraires au commerce.

30. La Consultation d'experts était convenue que les différentes questions liées à la *Biosecurity* étaient traitées au moyen d'accords et d'instruments internationaux spécifiques. En règle générale, ces accords et instruments sont mis en corrélation, au niveau national, avec des institutions nationales distinctes, qui tireraient partie d'une meilleure coopération et d'une meilleure coordination, au sein d'un cadre général réglementant la *Biosecurity*. La Consultation avait conclu que l'analyse des risques était un concept unificateur rassemblant les différents volets de la *Biosecurity*. Les autres éléments génériques sont une communication coordonnée, le renforcement des capacités et l'échange d'information.



31. Lors de l'identification des domaines particulièrement importants pour la FAO en matière d'application d'une approche pratique de la *Biosecurity*, la Consultation d'experts avait encouragé la FAO à intensifier son rôle quant à la promotion des bénéfices d'une approche coordonnée de la *Biosecurity* et à encourager l'ensemble des parties prenantes à participer au processus décisionnel. Elle avait proposé que la FAO, en collaboration avec d'autres organisations, facilite le renforcement des capacités dans le domaine de la *Biosecurity*. Elle avait demandé à la FAO de poursuivre, en collaboration avec d'autres organisations, la mise au point d'un portail Internet dédié à l'échange d'informations officielles sur les questions liées à la *Biosecurity*.

32. La Consultation technique a félicité la Consultation d'experts pour ses travaux préparatoires caractérisés par leur minutie et leur utilité. Elle a étudié avec attention les recommandations de la Consultation d'experts, qu'elle a prises en compte lors de l'élaboration de ses propres recommandations mentionnées ci-après.

## IX. RECOMMANDATIONS DE LA CONSULTATION TECHNIQUE

### Généralités

33. La Consultation technique s'est penchée sur l'usage du terme anglais *Biosecurity*, compte tenu de la nécessité de traduire et d'harmoniser la terminologie. Les délégués ont noté que le terme de *Biosecurity* était largement utilisé, mais que son usage variait d'un pays à l'autre. Ils ont également noté que ce terme posait des difficultés de traduction, notamment en espagnol et en français. Après un long débat terminologique, les délégués sont convenus que le terme de *Biosecurity* dans le contexte de l'alimentation et de l'agriculture était celui qui décrivait le mieux le concept tel qu'étudié par la FAO et ont recommandé qu'aux fins de la Consultation et du présent rapport, le terme de *Biosecurity* soit utilisé en anglais dans toutes les langues, imprimé en italiques avec une majuscule.

34. La Consultation a estimé que par *Biosecurity*, on entendait la gestion intégrée des risques biologiques visant à assurer la sécurité sanitaire des aliments, la protection de la vie et de la santé animales et végétales, ainsi que la protection et l'utilisation durable de l'environnement. Pour garantir la *Biosecurity*, il est nécessaire de bien saisir les risques divers et complexes qui y sont liés, d'être en mesure de les analyser et de définir des mesures, puis de les appliquer de manière cohérente, tout en respectant les caractéristiques propres à chaque secteur et à chaque organisation. L'analyse des risques<sup>4</sup> est le principal concept unificateur des différents volets de la *Biosecurity*. Les systèmes relatifs à la *Biosecurity* ne devraient pas créer d'obstacles arbitraires au commerce international.

35. La Consultation a émis les recommandations suivantes:

i) Les pays devraient définir, au sein des cadres réglementaires nationaux et infranationaux, les possibilités de synergies et d'harmonisation qui découleraient d'une approche coordonnée et intégrée des questions liées à la *Biosecurity*. Les décideurs devraient prendre en compte l'importance de la *Biosecurity*, qui joue un rôle primordial en matière de développement durable, ainsi que les bénéfices susceptibles d'être tirés d'une approche exhaustive de la *Biosecurity*, notamment dans le domaine des échanges commerciaux.

ii) Tout en prenant en compte les gains d'efficacité susceptibles de découler d'une approche régionale et sous-régionale de l'analyse des risques, notamment en ce qui concerne la vie et la santé animales et végétales et les organismes génétiquement modifiés, les pays devraient également collaborer aux niveaux des régions et des sous-régions afin de faire face aux enjeux posés par la *Biosecurity*.

---

<sup>4</sup> Dans le présent document, et sauf indication contraire, on entend par analyse des risques l'évaluation et la gestion des risques, et la diffusion d'information sur les risques.

- iii) Des cadres de gestion et d'analyse des risques sont indispensables pour assurer la *Biosecurity*. Par le passé, ces cadres étaient principalement de nature sectorielle ou servaient à faire face à des questions techniques spécifiques. À l'avenir, ce type de cadre devrait viser à améliorer la collaboration entre diverses institutions et parties prenantes (notamment dans les domaines de l'agriculture, de la santé publique, de l'environnement et du commerce international), en vue de garantir la *Biosecurity* de manière concertée et d'éviter ainsi les doubles emplois et les incohérences éventuelles.
- iv) Les principes généraux d'analyse des risques applicables à l'analyse des risques biologiques dans la production agricole et vivrière sont semblables, même si les procédures peuvent être différentes selon les dangers. La CIPV, le Codex Alimentarius, l'OIE, la CDB et le Protocole de Cartagena (qui n'est pas encore entré en vigueur) devraient, le cas échéant, appliquer des méthodes cohérentes d'analyse des risques dans différents secteurs, en analysant conjointement les différences et les points communs des approches et la terminologie de l'analyse des risques.
- v) De nombreux pays en développement et pays en transition ne bénéficient que d'infrastructures restreintes et de capacités limitées pour effectuer des analyses des risques et pour appliquer les décisions prises en matière de gestion des risques. Par conséquent, des normes internationales devraient être établies en prenant dûment en compte leur impact sur les pays en développement et sur les pays en transition, notamment les répercussions sur leur capacité à participer aux échanges commerciaux à l'échelle internationale. Il faut appuyer la participation de ces pays à l'élaboration de ce type de normes.
- vi) Les pays devraient faire en sorte que les autorités gouvernementales mettent en œuvre une approche plus cohérente et plus intégrée de la gestion du risque biologique dans la production agricole et vivrière, en vue de faciliter la réalisation d'objectifs communs en matière de *Biosecurity*.
- vii) La FAO, en collaboration avec des organisations internationales et régionales, devrait fournir des orientations et définir des lignes directrices en vue d'aider les pays à mettre au point et à appliquer des règlements nationaux en matière de *Biosecurity* qui soient conformes à leurs obligations internationales.
- viii) La FAO, en collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales, devrait envisager d'effectuer des analyses approfondies afin de mieux comprendre les questions relatives à la *Biosecurity* et d'en assurer la promotion, notamment:
- analyse des différences, des similitudes, des chevauchements et des lacunes entre les différentes composantes de la *Biosecurity*;
  - répercussions pour les pays en développement et les pays en transition des normes, procédures et réglementations techniques liées à la *Biosecurity*;
  - définition de mesures permettant de mettre en œuvre des approches cohérentes et complémentaires de la *Biosecurity* en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments, la vie et la santé animales et végétales et l'environnement.

### **Renforcement des capacités**

36. La Consultation a souligné l'urgence de renforcer les capacités dans la mesure où les défis posés par la *Biosecurity* imposaient aux pays des exigences croissantes et des mesures urgentes dans certains domaines. La Consultation a souligné que cet effort devait concerner surtout les pays en développement et les pays en transition et porter à la fois sur les secteurs public et privé. Elle a recommandé que:

- ix) La FAO collabore avec le Codex, la CIPV, l'OIE, la CDB et d'autres organisations internationales compétentes à l'élaboration d'outils, notamment pour faciliter l'application de l'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) à d'autres secteurs, de façon à aider les pays à évaluer leurs besoins en tenant compte de toutes les composantes de la *Biosecurity* sur les plans juridique, institutionnel, scientifique et technique.

- x) Les pays devraient utiliser les outils mis au point au titre des recommandations susmentionnées ou d'autres méthodologies appropriées pour identifier, analyser et intégrer leurs besoins en matière de *Biosecurity* et déterminer leurs priorités.
- xi) Les donateurs devraient tenir compte de cette évaluation pour déterminer le soutien à apporter à un renforcement durable des capacités.
- xii) En ce qui concerne le renforcement des capacités, les donateurs et bénéficiaires devraient chercher à améliorer durablement les cadres réglementaires.
- xiii) Les rôles et responsabilités des secteurs tant public que privé devraient être pris en compte au stade de la planification du renforcement des capacités.
- xiv) Des liens et des mécanismes de coordination appropriés entre les diverses initiatives en cours et prévues pour renforcer durablement les capacités dans le domaine de la *Biosecurity* sont nécessaires, afin d'éviter les doubles emplois et de promouvoir la complémentarité de ces initiatives, tout en veillant à ce qu'elles correspondent aux priorités nationales et régionales.
- xv) La FAO, en collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes, devrait rassembler, analyser et résumer des études de cas sur les sujets suivants: analyse économique de la *Biosecurity*, adoption d'approches régionales de la *Biosecurity* et mise en oeuvre de mesures, notamment sur le plan de la communication en matière de risque, et partager ce type d'informations, ainsi que les analyses avec ses États Membres et les organisations concernées.

### **Échange d'information**

37. La Consultation a souligné la nécessité de partager l'information, notamment sur les critères à appliquer pour assurer la *Biosecurity*. Elle a approuvé la création d'un portail Internet visant à faciliter les échanges d'informations sur la *Biosecurity*. Elle a également reconnu l'importance de l'accès à l'information et de l'échange d'informations pour développer les capacités en matière de *Biosecurity*. Elle a recommandé que:

- xvi) La FAO continue à appuyer, en collaboration avec les organisations compétentes, la création d'un portail Internet sur la *Biosecurity*, à accès public, afin de faciliter l'échange d'informations officielles et la communication entre pays sur la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale et végétale et l'environnement, ce mécanisme devant compléter d'autres mécanismes d'échange d'informations sans faire double emploi avec eux. Ce portail devrait être facile à utiliser, répondre aux demandes des utilisateurs et être relié à d'autres portails pertinents avec lesquels il doit être compatible.
- xvii) Les pays devraient être encouragés à se doter de mécanismes appropriés pour l'échange d'informations sur la *Biosecurity* et à participer à l'élaboration du portail.

### **Communication**

xviii) Les pays devraient prévoir la participation de toutes les parties prenantes, y compris parmi les membres du public, aux questions de *Biosecurity* et leur permettre de contribuer à la conception et à la mise en oeuvre des cadres de gestion des risques destinés à assurer la *Biosecurity*.